



Agricampeggio

Ca' de Miché

RÈGLEMENT

OBLIGATION DE NOTIFIER LES PRÉSENCES

Tous les pensionnaires sont tenus à déclarer à la réception soit l'arrivée soit le départ de toutes les personnes membres de la famille, ainsi que les pensionnaires éventuels de passage même pour une journée.

Horaires réception:

Période d'été, matin h 9.30 – 12.30, après midi h 15.30 – 19.30, soir h 20.30 – 22.30;

Période d'hiver, matin h 9.30 – 12.30, après midi h 15.00 – 19.00, soir h 20.30 – 22.30;

Sévèrement interdit est l'accueil de personnes sans la permission selon les règles établies.

ACCÈS VÉHICULES – HORAIRES PASSAGE PIÉTONS

L'entrée aux véhicules est permis: matin h 9,30 – 12,30, après midi h 15,30 – 19,30, soir h 20,30 – 22,30 préalable accor téléphonique.

Le passage pour les piétons est toujours admis. Pendant la journée le portail doit toujours rester fermé et de h 22,30 fermé à clé.

Dès le moment de l'enregistrement les pensionnaires ont droit à une clé.

Les moyens de sortie est autorisé jusqu'à 19 heures, à moins que demandé par la direction de libérer le terrain dans les 15 heures, en raison du changement d'invité.

PARKING ET PLACETTES

Les véhicules vont garés d'une façon ordonnée, ils doivent rentrer en marche arrière. Chaque petite place dispose environ de 60 m², sur telle superficie on peut ouvrir tout entier le tendelet et étaler table, chaises et chaises longues. Interdit mettre sur le pré de la placette: paillassons, stores, toiles en plastique ect...

Interdit renverser par terre des liquides bouillants et des ordures. Les motos et les cyclomoteurs doivent être garés à l'endroit à eux réservé.

PAYEMENTS

Les paiements sont à effectuer le jour précédent le départ. Les clés sont à rendre le matin du départ.

Les réservations anticipées sont agréées uniquement pour les séjours de la durée d'une semaine ou davantage, pour le week-end on peut réserver que pendant la semaine même.

ORDURES

Les ordures vont différenciées.

À l'intérieur de l'Agricamping on trouve les boîtes à ordures bien distinguées pour papier, plastique, verre.

Les ordures organiques vont dans la poubelle grise.

TOILETTES

Le rayon toilettes dispose d'éviers, de lavabo et de lavoirs; interdit y jeter des ordures. Le fonctionnement de la douche chaude exige un jeton de 1€, à plaisir on peut employer uniquement le flux de l'eau courante qu'il faut, sans la gaspiller. Toutes activités de lavage doivent suivre les indications données. Interdit se doucher sur les placettes.

LAVE LINGE

Pour disposer du service machine à laver s'adresser à la direction.

SERVITUDE D'ÉGOUT

La servitude d'égout extérieure aux toilettes peut être utilisée selon les horaires convenus. Le chargement de l'eau est toujours possible, à la suite de l'allumage de la pompe placée à côté de la servitude d'égout. Interdit sévèrement verser des eaux résiduaires dans les toilettes.

Pour les eaux résiduaires sont disponibles des récipients exprès transportables.

US ET COSTUMES DE L'AGRICAMPING

Interdit l'usage de produits nocifs pour fourmis et insectes en général. Si nécessaire se rendre en direction. Pour ajouter tentes et rideaux sur la placette demander la permission aux gérants.

Interdit jouer au ballon. Interdit abimer plantes et fleurs. Pendant les horaires h 12,30 – 15,30 et h 22,30 – 8,30, ne pas faire du bruit pour ne pas déranger les autres pensionnaires.

CHIENS

Les chiens sont admis à la laisse et ils doivent être accompagnés dehors du camping pour leurs petites et grosses commissions.

ENDROIT BARBECUE

Dans l'Agricamping il y a un coin pour barbecue à charbon de bois. Interdit utiliser du bois pour allumer le feu. L'endroit est ouvert à tous les pensionnaires qui le doivent laisser propre après l'utilisation.

VENTE PRODUITS

Les pensionnaires ont la possibilité d'acheter directement les produits de notre jardin, ces produits sont mis en vente tous les jours de h 9,30 à 12,00.

Changements d'horaires possibles.